

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AU STAGE

REVENU MINIMUM ETUDIANT

Dans le cadre du RME, le CCAS de CHENOVE prend en compte, dans l'aide qu'elle apporte aux étudiants, les périodes de stage(s) obligatoire(s).

NOM, suivi du nom d'épouse
Prénom

Adresse sur CHENOVE

Date et lieu de Naissance

Coordonnées téléphoniques et Courriel :

STAGE OBLIGATOIRE : Oui Non

LIEU, DATE ET DUREE :

STAGE REMUNERE : Oui Non

FINANCEMENTS DU STAGE :

CONDITIONS :

- Etre résident à CHENOVE depuis au moins trois ans,
- Etre bachelier et étudiant de l'enseignement supérieur,
- Etre âgé de moins de 27 ans,
- Le stage doit être obligatoire, non rémunéré, et effectué en dehors de son lieu d'études ou de son lieu d'habitation.

PIECES JUSTIFICATIVES

- Convention de stage signée des deux parties
- Lettre de motivation
- Estimation des frais (hébergement, transport, nourriture etc.....)

Ce dossier est à compléter avec le plus grand soin pour faciliter son traitement dans les meilleurs délais.

Toutes les rubriques de ce dossier doivent être obligatoirement renseignées.

Ce dossier dûment complété et accompagné des copies de toutes les pièces justificatives demandées, devra être retourné ou déposé à l'accueil du CCAS.

CCAS, 2 place Pierre Meunier, 21300 CHENOVE

⇒ S'il n'y a pas eu de dossier RME constitué, merci de déposer un dossier de demande de RME, accompagné des pièces justificatives demandées.